

DEPARTEMENT
CHARENTE MARITIME

 ARRONDISSEMENT
LA ROCHELLE

ARRÊTÉ N° 2026-DRH-54

 Portant délégation de signature en matière d'état-civil
À Madame Estelle LAHARY

Le Maire de Puilboreau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R 2122-10 du C.G.C.T., le Maire peut déléguer à un fonctionnaire titulaire de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier de l'État Civil ;

Considérant l'intérêt d'une bonne marche de l'administration communale, notamment au niveau du service Etat Civil ;

ARRÊTE
Article 1 : Madame Estelle LAHARY, adjoint administratif principal 2^{ème} classe et fonctionnaire titulaire, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour exercer les fonctions d'officier d'état civil, à l'exception de celle prévue à l'article 75 du Code Civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame Estelle LAHARY, laquelle pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Madame Estelle LAHARY peut également mettre en œuvre la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Article 3 : La délégation de signature prend effet à compter de sa notification à Madame Estelle LAHARY.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Madame Estelle LAHARY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire, transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Trésorier municipal et notifié à l'intéressée.

Le 30 mars 2026,

Le Maire

Didier PROUST



Le Maire,

 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le 30/03/2026.....Signature de l'agent :

